



Page 1 - PLU : un plan sur mesure



Page 2 - Osmose, entreprise innovante



Page 4 - Tous les travaux



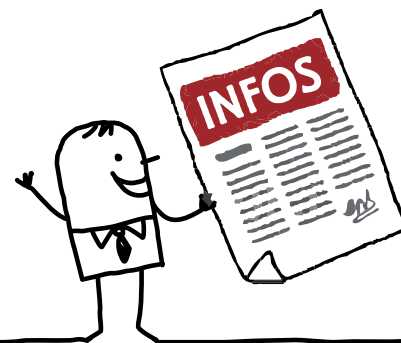
Page 6 - Le jardin à l'honneur



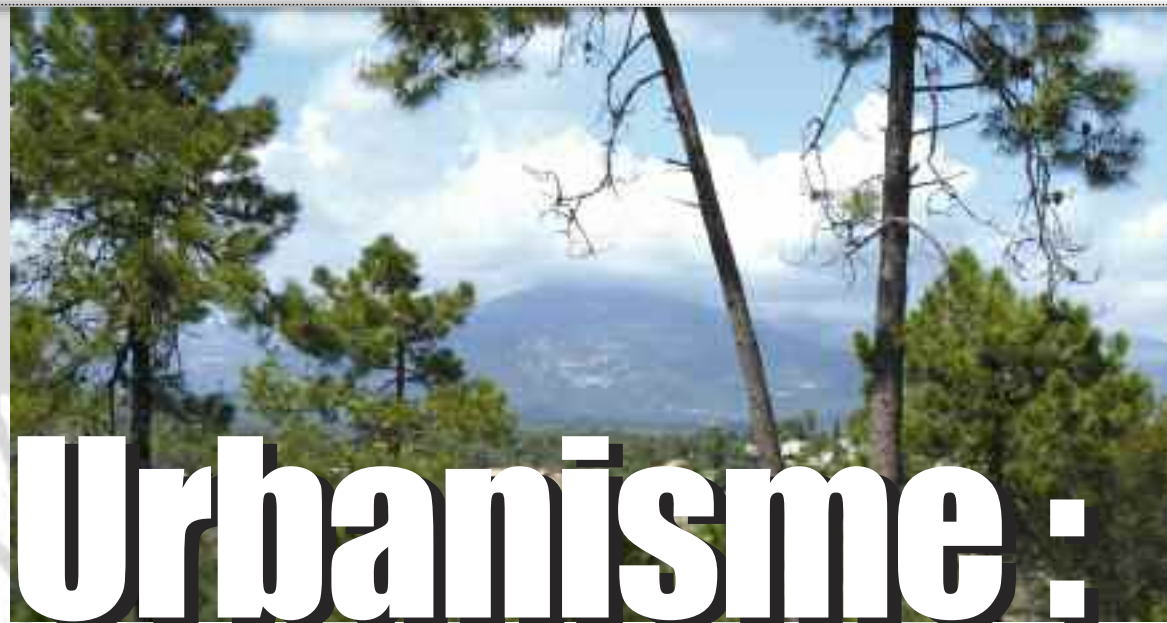
Page 11 - Actions pour la jeunesse

avril
2016

Le petit Roquefortois



Magazine d'information municipale et de la qualité de vie roquefortoise



Urbanisme :

un plan sur mesure



Les nouvelles contraintes gouvernementales, directement liées à l'application de la loi ALUR *, obligent les communes à modifier leur PLU (Plan Local d'Urbanisme). Michel Rossi, revient pour nous sur les orientations, enjeux et objectifs de ce nouveau plan à venir.

Quelles sont les incidences de la loi ALUR ?

Cette loi promet monts et merveilles en terme d'accès au logement, d'encadrement des loyers ou de protection des locataires mais finalement - au niveau communal - elle a des répercussions contraires à notre politique d'urbanisme. Cette politique largement évoquée au cours des nombreuses réunions de quartier et que les Roquefortois approu-

vent majoritairement. La loi ALUR répond à l'évolution démographique naturelle par une densification de l'habitat. Cette réponse n'est pas satisfaisante pour Roquefort-les-Pins. **Voilà pourquoi je resterai ferme sur ma position, Roquefort doit préserver son équilibre : loger de nouvelles familles de jeunes actifs tout en préservant la quiétude de ses quartiers et son identité "nature".**

C'est donc à nous aujourd'hui de définir précisément nos orientations en terme d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement et de protection des espaces naturels. Il est hors de question que d'autres décident à notre place ! Voilà pourquoi le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vient d'être débattu au Conseil municipal. Il préfigure le prochain PLU.

Quelles sont ces orientations ?

Elles concernent plusieurs aspects

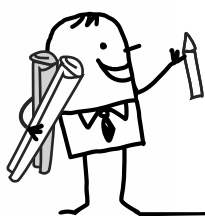
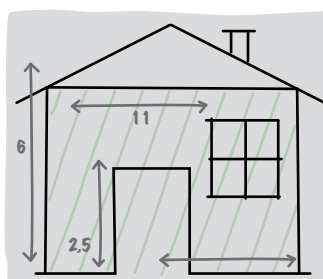
de la vie roquefortoise :
► l'offre de logements doit s'adapter à l'évolution des modes de vie de la population (pour notamment loger les jeunes Roquefortois),
► la structuration de la commune autour de son nouveau centre se poursuit,

"Il n'y aura pas de logements collectifs dans les quartiers"

ronnement, habitat, transports et déplacements, développement économique mais également gestion des réseaux d'eau et des communications numériques, commerces ou loisirs. Tout est lié !

Concrètement...

Dans son esprit, le nouveau PLU sera proche du précédent, n'en déplaise aux ministres du logement successifs et à leurs lois absurdes...



En fonction des zones, les surfaces minimales pourront même être diminuées, notamment dans le centre, afin de consolider le front urbain que nous avons créé

Des nouveaux logements sociaux ?

Non. L'opération *Les hauts de Roquefort* est en cours, sur la route du Rouret. Elle est très valorisante pour la commune puisqu'elle complète l'offre, notamment l'accès à la propriété.

Nous ne courrons pas après des quotas (irréalistes pour une commune comme la nôtre).

Grâce à cet apport, nous arrivons à satisfaire les besoins de la population. C'était notre objectif !

* La loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) est une loi visant à instaurer un encadrement des loyers. Elle modifie de nombreuses dispositions législatives sur la vente et la location de logements, l'attribution des logements sociaux, les normes de construction, change des principes importants en urbanisme, en particulier la suppression des coefficients limitant la densité des constructions (COS).